

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE

DE LYON

Fondée le 10 Février 1881

TOME PREMIER

II

1882

LYON

H. GEORG, LIBRAIRE

65, RUE DE LA RÉPUBLIQUE

PARIS

G. MASSON, LIBRAIRE

20, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

1883

## XVII SÉANCE. — 27 Juillet 1882

Présidence de M. ARLOING, Président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

## CORRESPONDANCE

M. Paulet, qui devait prendre la parole dans cette séance, se fait excuser.

M. Yagor, récemment élu membre correspondant de la Société, adresse ses remerciements et trois ouvrages importants.

## CANDIDATURES

MM. le baron Le Grand de Mercey, Marmorat, Vartan Markaroff, Urbin-Lefèvre, Girier, D<sup>r</sup> Durand et Bonaviat demandent à la Société le titre de membres titulaires.

## OUVRAGES OFFERTS

- TOPINARD. — *Types de l'Algérie.*  
 OLLIER DE MARICHARD. — *Les monuments mégalithiques du Vivarais.*  
 DE BAYE. — *Industrie quaternaire.*  
 HAMY. — *Sur les Aztèques.*  
 — *Le centenaire de Cook.*  
 PACHE. — *Musées départementaux.*  
 MERCEY. — *Théorie du quaternaire.*  
 ENGHELARDT. — *La trouvaille de Vimose.*  
 MILLESCAUP. — *Le cimetière de Caranda.*  
 MIEG. — *Le marteau de pierre des environs de Mulhouse.*  
 YAGOR. — *Reisen der Philippen.*  
 — *Singapore. — Malaca. — Java.*  
 — *Dix-neuf mémoires anthropologiques.*

## PRÉSENTATION

## FAUCILLE ÉGYPTIENNE DU MUSÉE GUIMET

PAR M. DE MILLOUÉ

M. de Milloué présente une faucille provenant d'un tombeau des environs de Thèbes, datant de la dix-huitième dynastie. Le manche est en bois et affecte la forme d'un phallus. Cette pièce, appartenant au musée Guimet, est rare à cause de son ancienneté. M. de Milloué présente également un pièce en terre cuite provenant des environs d'Alexandrie.

## COMMUNICATION

## RAPPORTS DE LA TAILLE ET DE LA GRANDE ENVERGURE

ÉTUDE ANTHROPOLOGIQUE SUR 800 HOMMES CRIMINELS

PAR M. LE D<sup>r</sup> A. LACASSAGNE

Professeur à la Faculté de Médecine de Lyon

Ce travail a été fait dans le laboratoire de médecine légale, avec les documents qui m'ont été envoyés par mon ami M. le docteur Vincens. Nous avons tous deux étudié à Médéa, dans la province d'Alger, le deuxième bataillon d'infanterie légère d'Afrique, composé, ainsi que j'ai déjà dit dans mon mémoire sur le tatouage, d'individus ayant subi une condamnation. Ces *zéphirs* ou *joyeux*, comme on les appelle dans l'argot militaire, sont des individus à nature indisciplinée. Insoucians ou vaniteux, il redoutent peu les punitions et s'exposent volontairement aux peines les plus sévères.

A côté de quelques individualités trop rudement frappées par les rigueurs du code militaire, on trouve des vicieux, des malformés, des excentriques, ne sortant de la salle de police que pour entrer quelque jours après en prison, puis des types nettement criminels, les habitués du conseil de guerre, des compagnies de discipline et des travaux publics.

Ce sont ces hommes que nous avons observés, M. Vincens et moi, et dont nous nous proposons de faire connaître les carac-

tères anthropologiques et anthropométriques. Ce sera une contribution importante à l'étude de l'homme criminel.

Nous ne nous occuperons aujourd'hui que des rapports de la taille debout et de la grande envergure.

La taille moyenne de la population du globe est précisément celle de la France, soit de 1 m. 65. Les peuples ont été divisés au point de vue de la taille, en quatre groupes distincts :

1° *Hautes tailles*, de 1 m. 70 et au-dessus.

2° *Tailles au-dessus de la moyenne*, de 1 m. 70 à 1 m. 65.

3° *Tailles au-dessous de la moyenne*, de 1 m. 65, à 1 m. 60.

4° *Petites tailles*, au-dessous de 1 m. 60.

En France, il y a des représentants de chacune de ces tailles, ce qui est tout à fait en rapport avec la constitution ethnographique de notre pays.

Les travaux de Boudin, Bertillon, Broca, Morache, Lagneau, ont montré que si la taille était un des caractères les plus persistants de la race, il arrive cependant à notre époque, à cause de la fusion de plus en plus complète des types ethniques qu'il se produit un changement au point de vue du nombre des individus de haute taille et de petite taille. Ainsi, sur 10.000 jeunes gens examinés en 1844 et 1845, on trouvait 841 et 848 exemptés par défaut de taille. En 1867 et 1868, il n'y en a plus que 523 et 506. Par conséquent, les hommes petits deviennent moins nombreux. On sait aussi que le nombre des hommes grands diminue par la difficulté de recrutement des régiments à haute taille. Boudin a dressé une carte indiquant les départements fournissant les régiments de cuirassiers. L'examen de cette carte montre que ce sont surtout des départements peuplés par une race à haute taille. Donc, en France, le nombre des individus de taille moyenne augmente constamment.

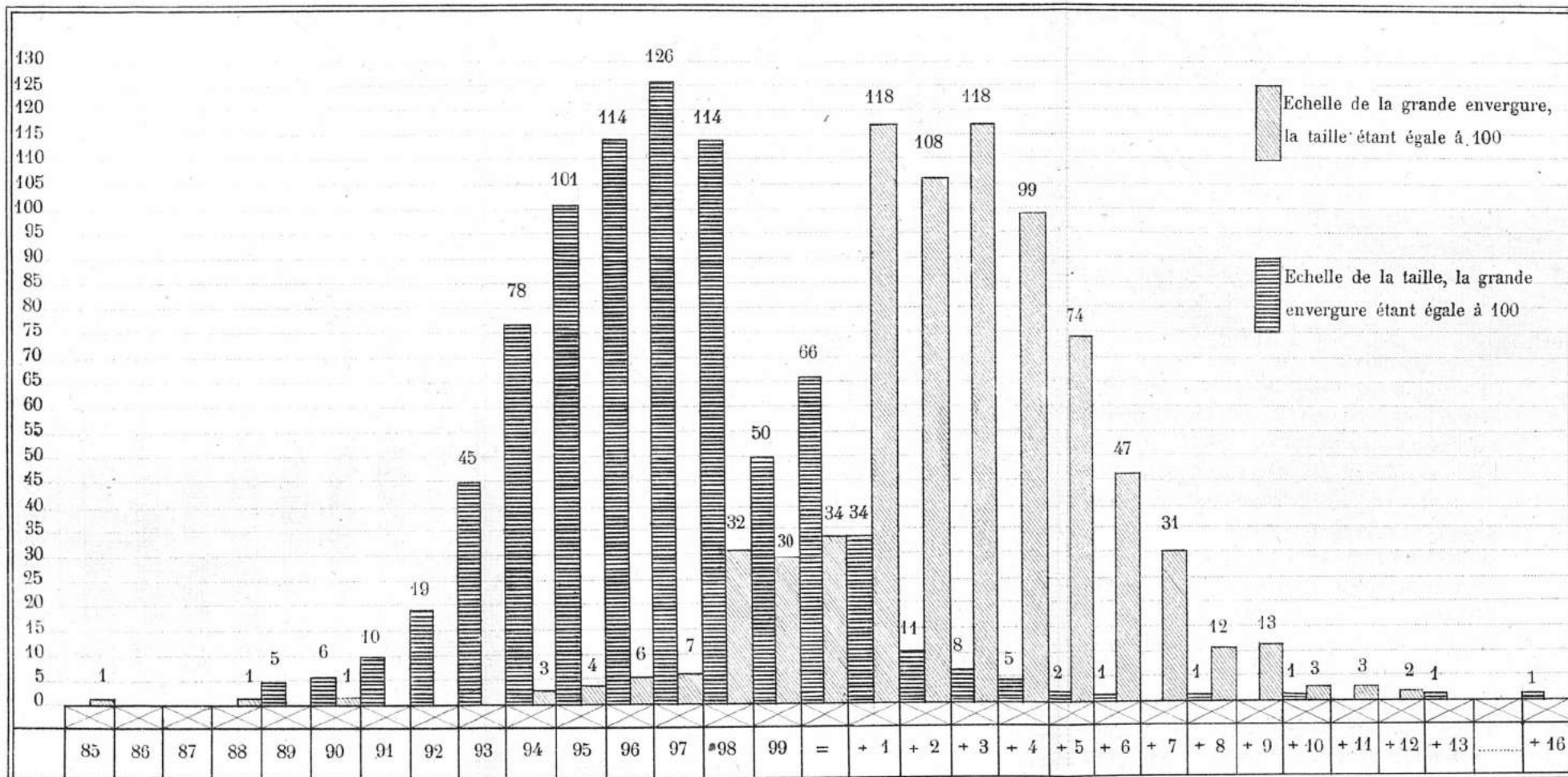
Mais il peut se faire que dans un même département l'examen de la taille des conscrits fasse voir qu'il y a deux maxima, c'est-à-dire que les individus sont ou grands ou petits : c'est ce qui arrive, par exemple, dans le Doubs. Bertillon

# RAPPORTS DE LA TAILLE & DE LA GRANDE ENVERGURE

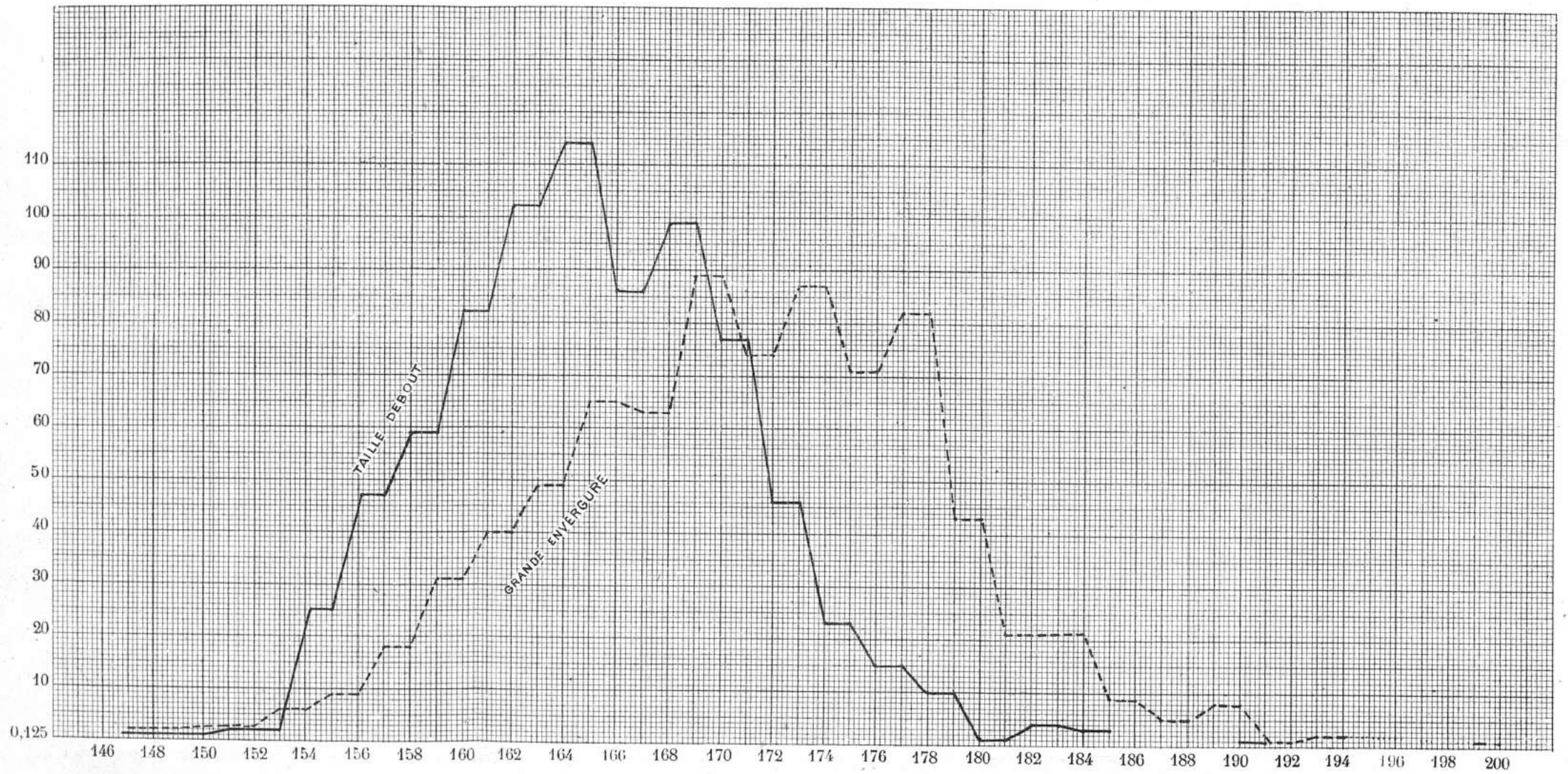
*Etude anthropologique sur 800 hommes criminels, par le Docteur A. Lacassagne.*

Bull. Soc. d'Anthr. de Lyon.

T. I, PL. VI



Taille debout et grande envergure de 800 criminels.



et Lagneau ont fait voir que dans ce département composé des descendants des Séquanes, de race celtique, et des Burgondiens, de haute taille, il y a deux maxima : l'un à 1 m. 625, et l'autre 1 m. 732. On pourrait faire la même remarque et l'explication serait semblable pour d'autres départements tels que l'Ain, la Côte-d'Or, la Haute-Saône, le Nord, les Ardennes.

Si l'on dresse une carte des 800 hommes criminels, que nous avons mesurés, on voit qu'ils sont fournis à peu près par tous les départements de France ; toutefois, les départements industriels, Seine, Rhône, Bouches-du-Rhône, Nord, les départements de l'est et de l'ouest sont ceux qui en comptent le plus grand nombre. Si nous rangeons ces individus d'après leur taille et en prenant un module de 2 centimètres, nous avons une courbe qui nous fait voir que ces individus serangent autour de deux maxima, l'un le plus élevé, de 1 m. 64, l'autre à 1 m. 68. Nos criminels se groupent ainsi autour de deux sommets : l'un au-dessous, l'autre au-dessus de la moyenne. Si l'on réduit à 100, et si l'on prend un module de 5 centimètres, afin de comparer nos résultats à ceux des différents auteurs, on a le tableau suivant :

AIPH. BERTILLON.		LACASSAGNE ET VINGENS.	
11. . . . .	α à 1,60.	. . . . .	27
26. . . . .	1,60 à 1,65.	. . . . .	32
29. . . . .	1,65 à 1,70.	. . . . .	28
25. . . . .	1,70 à 1,75.	. . . . .	10
6. . . . .	1,75 à 1,80.	. . . . .	2
3. . . . .	1,80 à ω	. . . . .	1
<hr/>		<hr/>	
100		100	

M. Alphonse Bertillon, qui base des chiffres sur un ensemble de plus de 10.000 observations (mensurations qui auraient été faites en 1880), présente des résultats différents des nôtres : M. A. Bertillon a eu affaire à des individus plus grands. Il est utile d'ailleurs de faire remarquer que si le plus grand nombre de nos hommes sont compris entre 21 et 31 ans, soit 735 sur 800 sujets, nous ne sommes pas fixés sur l'âge des individus mesurés par M. Bertillon.

En résumé, les criminels que nous avons examinés sont surtout des hommes petits : il y a un beaucoup plus grand nombre d'hommes grands et même très grands, parmi les individus observés par M. Bertillon.

Après l'étude de la stature qui est pour ainsi dire la mensuration de la hauteur de l'individu, il faut passer à l'étude de la grande envergure.

C'est la distance d'un doigt médius à l'autre, dans le plus grand écartement des bras mis en croix.

On la mesure facilement en adossant le sujet à un mur et en employant deux équerres.

Rappelons qu'on a divisé les races humaines en races aux bras longs (*long armed*) et en races aux bras courts. Dans la station verticale du soldat sous les armes, la main en demi-pronation le long des cuisses, on peut noter le point où descend l'extrémité du médius. C'est là un autre procédé qui a été proposé pour apprécier les dimensions des membres supérieurs.

Les anthropologistes se sont surtout préoccupés des rapports de la taille et de la grande envergure : mais disons d'abord que cette question de la hauteur et de la largeur de l'homme avait fixé l'attention des artistes. Lorsqu'on examine des statues ou des tableaux, par exemple des christes en croix, on est frappé de voir que les artistes obéissent beaucoup plus à des données fixes qu'à des règles tirées de l'observation. Tout récemment, à Lyon, dans un concours pour une statue de la République, nous avons constaté cette erreur de l'esthétique classique : quelques maquettes avaient une envergure d'anthropoïdes. Voici d'ailleurs ce que dit Vitruve, d'après Charles Blanc :

« Le centre du corps est naturellement au nombril, car, si à un homme couché et qui a les mains et les pieds étendus, on met une branche du compas au nombril et que l'on décrive un cercle, la circonférence touchera l'extrémité des doigts des mains et des pieds. Et comme le corps ainsi étendu a rapport avec un cercle, on trouvera qu'il a le même rapport avec un carré; car, si l'on prend la distance qu'il y a de l'extrémité des

pieds à celle de la tête, et qu'on la rapporte à celle des mains étendues, on trouvera que la largeur et la longueur sont pareilles, comme elles sont en un carré fait à l'équerre. » Charles Blanc ajoute que ces mesures de Vitruve sont exactes, mais à la condition que les jambes s'écartent, dans le cercle, de manière à former un triangle équilatéral, et que les bras se lèveront à la hauteur du sommet de la tête, ainsi que cela est représenté dans un dessin de Léonard de Vinci. Jean Cousin et d'autres artistes de la Renaissance enseignèrent aussi que l'homme est aussi large que long.

Les anthropologistes donnent des résultats plus scientifiques. Voici ce que dit Topinard de la grande envergure (*Anthropologie*, p. 84) : « L'envergure dépasse la taille de l'homme d'une quantité variant dans les moyennes de 0 à 89 pour 1.000. Dans une série de 10.876 soldats américains, elle était à la taille comme 1.043 est à 1.000. Sur les anthropoïdes et spécialement le gibbon et l'orang, elle est infiniment plus grande. Son rapport à la taille était de 1.654 chez un gorille mesuré aussitôt après sa mort et de 1.428 chez un chimpanzé. » Le même auteur (p. 344) donne un tableau de grande envergure formé, dit-il, par des moyennes rapportées à la taille supposée égale à 100, et il ajoute : « Il s'ensuit que l'envergure est manifestement plus grande que la taille, sauf dans les cas individuels où souvent elle lui est inférieure, puis qu'elle est notablement plus étendue chez les nègres, les mulâtres, les Indiens iroquois que chez les blancs, ce qui tient à l'allongement de leurs membres supérieurs. »

Dally (article ANTHROPOLOGIE DES MEMBRES du *Dictionnaire encyclopédique*) ne consacre qu'une phrase à l'envergure : « L'opinion courante que la hauteur de l'homme est égale à la longueur des bras étendus horizontalement, d'une extrémité à l'autre, est vraie, paraît-il, entre trois et cinq ans. Au-dessous de cet âge, cette longueur est trop petite ; au-dessus, elle est trop grande, absolument de 6 à 7 centimètres, relativement à la stature de 1.000 à 1.045. »

Il est facile de critiquer ces données et nous avouons ne pas comprendre très bien ce que M. Topinard entend par ces résultats de *moyennes* rapportées à la taille égalant 100.

Nous avons procédé autrement et nous avons d'abord mis en série la grande envergure comme nous avons fait pour la taille debout, en prenant encore un module de 2 centimètres. Le tableau n° 1 montre qu'il y a trois maxima : un à 1<sup>m</sup>,68, un à 1<sup>m</sup>,72, le troisième à 1<sup>m</sup>,76.

Si l'on fait la réduction à 100, selon la méthode indiquée par le docteur Gustave Le Bon, on voit que l'axe des moyennes coupe la courbe des tailles à 1<sup>m</sup>,63 et celle de la grande envergure à 1<sup>m</sup>,68.

Le tableau n° 2 montre deux échelles : 1<sup>o</sup> celle de la grande envergure, la taille étant supposée égale à 100 ; 2<sup>o</sup> celle de la taille, la grande envergure étant égale à 100. De la comparaison de ces deux échelles, il résulte que pour nos 800 hommes examinés :

91 fois la grande envergure a été au-dessous de la taille.

86 fois l'a égalée ou surpassée de 5 à 6 millimètres.

623 fois elle lui a été supérieure.

Si on compare l'envergure aux différentes tailles, on arrive, en recherchant le type ethnique probable des individus examinés, aux résultats suivants :

1<sup>o</sup> L'envergure inférieure à la stature se rencontre surtout chez les individus de petite taille : c'est ce que l'on constate principalement chez les individus des races celtes, ibères, ligures (dans leur croisement, à Paris surtout).

Le même fait peut se montrer, mais est exceptionnel, chez les individus très grands de différentes races : deux hommes de 1<sup>m</sup>,85 ; l'un, de Paris, avait une envergure de 1<sup>m</sup>,63 ; l'autre, des Côtes-du-Nord, avait une envergure de 1<sup>m</sup>,49.

2<sup>o</sup> L'envergure supérieure à la taille se rencontre plus souvent chez les individus de race kymrique : les deux sujets, qui ont une envergure de 1<sup>m</sup>,20, la taille étant 100 sont : l'un du Haut-Rhin, l'autre de la Seine-Inférieure.

Le même fait peut se montrer, mais est exceptionnel, chez les individus de petite taille.

3° La taille et la grande envergure peuvent se montrer égales dans les quatre divisions de stature, mais c'est surtout chez les individus dont les tailles se rapprochent de la moyenne.

En résumé, pour notre pays, si d'après ce résultat pris sur des criminels, on pouvait induire pour le reste de la population, nous dirions : les individus des races celtiques, ibériques, ligures, sont à petites envergures ; les individus de race kymrique sont à grandes envergures. Il y a à faire de nouvelles recherches sur ce point et ces recherches pourraient facilement être menées à bonne fin par les médecins militaires.

Ce travail a encore eu pour but de montrer quel parti on peut tirer de la sériation. C'est, nous croyons, l'étude la plus complète qui ait été faite sur les rapports de la taille et de la grande envergure dans la population française.

Si on admet les résultats publiés par la plupart des auteurs que l'envergure surpasse la taille égalant 100 de 4, ce rapport serait plus élevé pour les criminels et sur 800, on le voit être supérieure 185 fois, c'est-à-dire dans presque le quart des cas. Nous pouvons dire, au point de vue de l'anthropologie criminelle, que les criminels se rapprochent des races primitives par la grande envergure. Cette remarque est un nouvel appoint à la théorie de notre ami Lombroso et vient s'ajouter aux preuves déjà fournies par le professeur de médecine légale de Turin.

## DISCUSSION

M. Chantre partage l'avis de M. Lacassagne sur les méthodes des moyennes et des sériations. Il pense que l'on doit les employer toutes deux et que dans des recherches du genre de celles de M. Lacassagne les sériations présentent un avantage réel ; dans d'autres circonstances, l'indice céphalique, par exemple, ce sera la méthode des moyennes. On doit employer les deux simultanément, comme l'a toujours préconisé Broca.

M. Faure pense que dans la mesure de la grande envergure il faudrait peut-être tenir compte des deux éléments qui la constituent, l'allongement des membres et le diamètre de la poitrine.

M. Arloing demande à M. Lacassagne si, dans son opinion, les huit cents malfaiteurs dont il a relevé l'envergure auraient une structure différente tenant à leur déchéance morale. Il émet un doute sur les résultats statistiques donnés par les conseils de révision à propos de la taille. Ces mesures sont prises de vingt à vingt et un ans ; or, à cet âge, la croissance n'est pas terminée et les résultats ne sont peut-être pas rigoureusement scientifiques.

M. Lacassagne partage l'avis de M. Faure sur la différence qu'il y a entre les divers éléments de la grande envergure, l'humérus et l'avant-bras surtout, plutôt que le diamètre de la poitrine dont il ne voit pas bien l'importance. Il répond à M. Arloing qu'on ne peut s'empêcher d'être frappé de la grande envergure du criminel, mais qu'on ne peut cependant établir une corrélation absolue entre elle et leur état moral.

Il vaudrait sans doute mieux choisir un âge plus avancé que vingt ans pour les données statistiques sur la taille ; mais il faut profiter des nombres considérables que nous fournissent les conseils de révision.

#### COMMUNICATION

#### SUR UNE DIANE D'ÉPHÈSE DU MUSÉE GUIMET

PAR M. DE MILLOUÉ

M. de Milloué donne un renseignement sur l'observation qui a été faite de la présence d'animaux inconnus aux Romains (tatou, fourmilier, etc.), sur une statue romaine du Musée Guimet. D'après le dire de M. Harmand, ces animaux existent dans la haute Égypte et sont souvent représentés (le tatou surtout), sur les statues égyptiennes. C'est là que les Romains l'auraient copié.

M. Faure pense que dans la mesure de la grande envergure il faudrait peut-être tenir compte des deux éléments qui la constituent, l'allongement des membres et le diamètre de la poitrine.

M. Arloing demande à M. Lacassagne si, dans son opinion, les huit cents malfaiteurs dont il a relevé l'envergure auraient une structure différente tenant à leur déchéance morale. Il émet un doute sur les résultats statistiques donnés par les conseils de révision à propos de la taille. Ces mesures sont prises de vingt à vingt et un ans ; or, à cet âge, la croissance n'est pas terminée et les résultats ne sont peut-être pas rigoureusement scientifiques.

M. Lacassagne partage l'avis de M. Faure sur la différence qu'il y a entre les divers éléments de la grande envergure, l'humérus et l'avant-bras surtout, plutôt que le diamètre de la poitrine dont il ne voit pas bien l'importance. Il répond à M. Arloing qu'on ne peut s'empêcher d'être frappé de la grande envergure du criminel, mais qu'on ne peut cependant établir une corrélation absolue entre elle et leur état moral.

Il vaudrait sans doute mieux choisir un âge plus avancé que vingt ans pour les données statistiques sur la taille ; mais il faut profiter des nombres considérables que nous fournissent les conseils de révision.

#### COMMUNICATION

#### SUR UNE DIANE D'ÉPHÈSE DU MUSÉE GUIMET

PAR M. DE MILLOUÉ

M. de Milloué donne un renseignement sur l'observation qui a été faite de la présence d'animaux inconnus aux Romains (tatou, fourmilier, etc.), sur une statue romaine du Musée Guimet. D'après le dire de M. Harmand, ces animaux existent dans la haute Égypte et sont souvent représentés (le tatou surtout), sur les statues égyptiennes. C'est là que les Romains l'auraient copié.

M. Faure émet des doutes sur la réalité de la représentation de ces animaux, car jusqu'à présent on n'a pas constaté la présence de ces espèces dans la haute Egypte. Il faudrait savoir d'abord s'il s'agit bien de tatous, de fourmiliers, de sarigues représentés sur la statue. C'est ce dont il faudrait avant tout s'assurer.

M. Sicard fait observer que c'est souvent fort difficile de reconnaître scientifiquement les animaux représentés. Il n'a aucune connaissance de faits pouvant faire croire à la présence de ces animaux dans la haute Égypte. Ce serait à étudier.

M. le Président prie, au nom de la Société, MM. Sicard, Faure et de Milloué de combiner leurs efforts pour éclaircir le plus possible cette question importante.

Vu l'heure avancée, M. le Président lève la séance.

La première séance de rentrée aura lieu le premier jeudi de novembre.

La séance est levée à six heures.

L'UN DES SECRÉTAIRES, D' REBATEL.

---